



Direction Générale du Commerce

Rabat le

08 FEV. 2022

**Résultats de répartition des contingents d'importation du fil machine et du fer à béton
au titre de l'exercice 2022**

1- Répartition du contingent d'importation du fil machine

SOCIETE	QUOTE-PART ACCORDEE EN (T)
INDUSTRIELS FABRICANTS DE TREILLE SOUDES	
INTERSIG MAROC	17471
KARKACHI & FATH	16878
CIMAG	8054
RIVERA METAL	37867
SMM- SOCODAM	11691
INDUSTRIELS FABRICANTS DES PRODUITS TREFILES	
AMB	616
EL MANAR TREFILAGE	2993
GALVAFIL	9044
SERVICE ACIER	794
SICOTREM	19568
SOMATIM	342
SOMATREF	15384
SIDERURGIE ZAYANE	2072
INDUSTRIELS DE TRANSFORMATION DU FIL MACHINE EFFERVESCENT	
MATICA	2780
SOMATI	856
TOTAL	146410

Critères de répartition :

- 1-Accorder aux industriels utilisant des produits non fabriqués localement des quotes-parts égales à la moyenne de leur consommation des trois dernières années.
- 2-Répartir le reste du contingent, au prorata de la moyenne des consommations durant les trois dernières années, dans la limite des quantités demandées, entre les industriels fabricants de treille soudés et les industrielles industriels fabricants des produits tréfiles.



مقر المديرية العامة للتجارة
قطعة 14، مركز الأعمال، الجناح الشمالي، شارع الرياض حي الرياض. ص.ب 610، الرباط شالة، المغرب
الهاتف : +212 5 37 70 62 49 الفاكس : +212 5 37 73 51 43

Siège de la Direction Générale du Commerce
Parcelle 14, Business center, aile nord Bd Erriyad, Hay Riad B.P 610, Rabat Chellah, Maroc
Tél : +212 5 37 70 62 49 Fax : +212 5 37 73 51 43

2- Répartition du contingent d'importation du fer à béton

SOCIETE	QUOTE-PART ACCORDEE EN (T)
CIMETAL ARMATURE	2957
ARMATURE DU MAROC	9129
GILMARFER	1884
RIVERA METAL	27420
SERVICE ACIER	243
SMM SOCODAM DAVUM	46940
SGTM	16197
LONGOMETAL ARMATURE	14858
SOMACHAME	4310
TOTAL	123938

Critères de répartition :

Répartition du contingent entre les industriels de transformateurs du rond à béton, au prorata de la moyenne des consommations durant les trois dernières années, dans la limite des quantités demandées.

NB :

- ✓ Le contingent est réservé aux entreprises industrielles ;
- ✓ Le 31 décembre 2022 est le dernier délai pour la consommation des quotes-parts et au aucun délai supplémentaire ne sera accordé après cette date.

